

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 04 novembre 2019

Date d'affichage 07 novembre 2019

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 3 pouvoirs)

votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20191113-DEL\_19\_11\_13\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2019

Affichage : 18/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le TREIZE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Michel ARBOUYS, M. Gérard GUESNE, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie FAVRET.

**Excusés** : M. Claude DROUET (Pouvoir donné à Sylvie FAVRET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT, M. Quentin GUTIERRES, Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sophie DOLLON, M. Thierry PERRE.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Hélène TROUILLOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : FOURRIERE AUTOMOBILES**

Monsieur Gaëtan THOMAS, Conseiller municipal délégué à la Sécurité et à la Tranquillité publique, rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2015, la commune a signé une convention de délégation de Service Public pour la fourrière automobiles avec la SARL DOITEAU.

Cette convention d'une durée de 5 ans, s'achèvera au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le lancement d'une nouvelle procédure de Délégation de Services Publics pour la fourrière automobiles.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoint, à :

- Lancer une nouvelle procédure de Délégation de Services Publics pour la fourrière Automobiles.
- Signer tout document visant à mener à bien cette procédure.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**